



# CHSCT-M

du 5 novembre 2020 :

## Le mépris de nos dirigeants...

Avec la seconde vague et l'aggravation de l'épidémie, **l'UNSa Justice** a dénoncé la gestion des Agents dits « vulnérables » vis-à-vis de la COVID-19.

Le 15 octobre dernier, le Conseil d'Etat a en effet rendu une décision suite à un référé, visant à suspendre les dispositions du décret du 29 août qui restreignaient la liste des pathologies pour être reconnue « personne vulnérable » !...

Pourtant garante du Droit, l'administration piétine cette décision juridique telle une milice et maintient les dispositions plus restrictives du décret du 29 août. **C'est scandaleux !**

Alors qu'une réponse sur ce point nous avait été annoncée le matin même comme imminente, **l'UNSa Justice** est fort logiquement revenue à la charge en fin de réunion.

**C'est alors qu'énermée, la représentante de l'administration a interrompu définitivement le CHSCT-M démontrant ainsi son mépris le plus absolu pour les représentants des Personnels et les Agents qui tiennent à bout de bras le service public de la Justice.**

**Chacun appréciera cette nouvelle fuite de l'administration face à ses responsabilités. Quelle honte !**

Si les Agents exposés à la COVID exerçaient leur droit de retrait comme le font ces « irresponsables », le service public de la Justice serait déjà à l'arrêt depuis fort longtemps !

**L'UNSa Justice** n'entend pas en rester là, car il est hors de question de continuer à exposer les Agents les plus vulnérables et mépriser ainsi leur vie, pour des raisons "budgétaires" !... Car c'est l'argument qui nous a été tenu avant de prendre la fuite !... **Inacceptable !**

**L'UNSa Justice exige l'application pure et simple de cette décision de suspension et le respect des 11 critères énoncés dans le seul décret en vigueur, celui du 5 mai 2020.**

**En l'absence de cette application stricte, la Première Organisation Syndicale invite et accompagnera les Personnels concernés à ester en référé.**

**L'UNSa Justice exige de toute urgence des mesures spécifiques pour protéger les Agents vulnérables ainsi que la réactivation des PCA et l'isolement effectif des « cas contacts » !**

Au-delà de ce point de cristallisation important qui a mis un terme à cette instance, nous avons au cours de ce CHSCT-M pu proposer, débattre et enfin voter unanimement l'avis suivant :

**Réuni le 5 novembre 2020 alors que sévit mondialement une deuxième vague de l'épidémie de la COVID-19 et que notre pays est à nouveau « confiné » et placé en télétravail impératif pour les fonctions pouvant l'être suite à une hausse très importante des hospitalisations et des décès, le CHSCT-M alerte l'administration sur la dégradation de la situation sanitaire tant parmi les personnels que les publics accueillis.**

**Constatant que les mesures pour l'instant mises en place (gestes barrière, masques et gel hydroalcoolique pour l'essentiel) n'ont pas suffi à enrayer la pandémie et qu'au contraire**

nous sommes confrontés à nouveau à une progression exponentielle de celle-ci ces dernières semaines, **les représentants des Personnels au CHSCT-M exigent, à effet immédiat et jusqu'à une nette amélioration de la situation sanitaire :**

- **la réactivation des Plans de Continuité de l'Activité** (avec consultation des représentants des personnels en CHSCT) afin de diminuer l'activité et la pression sur les effectifs non malades ainsi que la circulation du public

- **des mesures spécifiques pour protéger les Agents vulnérables.**

- **le respect des mesures d'isolement** prescrites par les autorités sanitaires (ARS) aux Personnels considérés « cas contact ».

L'administration semblant un peu trop pressée de nous opposer une fin de non-recevoir quant à la mise en œuvre des PCA, nous lui avons rétorqué qu'elle avait réglementairement deux mois pour nous répondre et donc autant de temps pour mûrir son positionnement et l'opportunité de revenir à la raison entre temps...

Concernant le bilan social 2018, **l'UNSa Justice** a pointé l'augmentation de l'absentéisme comme démonstration de la souffrance au travail et demandé à nouveau la mise en œuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psycho-sociaux. Nous avons relevé une fréquence hors norme des accidents de service, notamment en comparaison avec d'autres secteurs publics ou privés.

Ainsi, le nombre d'accidents de service par an et pour 1 000 Agents est de :

- **54 pour le ministère de la Justice**

- 41 pour le ministère de l'intérieur (dont gendarmerie)

- 37 pour le secteur privé du bâtiment

- 34 pour l'ensemble du secteur privé (moyenne)

- 30 pour la sécurité privée

- 29 pour la métallurgie.

Ces chiffres sont éloquentes !... **L'UNSa Justice a fait remarquer qu'en France aucun employeur n'a un bilan aussi désastreux en fréquence d'accidents de service.**

La seule réponse de l'administration a été de reconnaître une marge de progression... Encore une fois, cette réponse est indigne et « hors sol ». **Méprisant !**

**L'UNSa Justice a tiré la sonnette d'alarme et revendiqué une refonte complète de la politique de prévention, en supposant qu'elle existe !...**

Concernant le télétravail, l'administration a osé nous présenter un bilan sur le télétravail avec des chiffres démontrant qu'il n'est quasiment pas mis en œuvre au sein du ministère de la Justice avec 0.18% des Agents en télétravail à la l'AP, 0.17 % aux Services Judiciaires, 1.11% à la PJJ et 11.23% au secrétariat général.

Devant le caractère infinitésimal des données présentées, **l'UNSa Justice** a une nouvelle fois dénoncé la situation. L'administration se foutant royalement de la situation sanitaire actuelle et par ailleurs, des directives du gouvernement qui imposent le télétravail 5 jours par semaine, quand cela est possible. C'est à croire qu'au sein de notre ministère, à l'exception des magistrats et des directeurs d'administration et de services, quasiment personne n'exerce sur des activités éligibles au télétravail !... **C'est là encore, tout simplement du « foutage de gueule » !**

**Pour l'UNSa Justice, le message est clair : « le télétravail doit en ces temps de crise sanitaire, être la règle et le présentiel l'exception, pour toutes les « activités télétravaillables » !**

Concernant les **deux projets de circulaires** (l'un sur la responsabilité des chefs de service, et l'autre sur l'amiante), les documents n'étant pas complètement finalisés à ce stade, bien que très attendus, nous avons acté leur report.

La présentation des **bilans de la médecine de prévention**, des psychologues du travail et des travailleurs sociaux a été l'occasion de pointer la dégradation de nombreux indicateurs dont ceux concernant la souffrance au travail.

Dans un contexte de désertification de la médecine de prévention associé à une présentation d'un rapport ne préconisant bizarrement aucune mesure de prévention, **l'UNSa Justice** n'a pu que s'abstenir concernant le bilan de la médecine, tout en reconnaissant par ailleurs le travail et l'implication de l'ensemble des acteurs encore présents !

**Ce CHSCT-M aura été l'occasion de dénoncer l'écart devenu abyssal entre les soi-disant « têtes pensantes » de notre ministère et la réalité du terrain, que ce soit sur la situation sanitaire, le télétravail, les accidents de service ou la prévention des risques.**

**Il est grand temps que le confinement se termine pour que ceux qui se revendiquent être « l'élite » puissent enfin redescendre sur terre s'occuper de la santé et des conditions de travail des Agents !**

Paris, le 09 novembre 2020